



PREFET DE LA MOSELLE

Enquête publique
dans le cadre de la révision du plan de prévention
des risques naturels prévisibles "inondations" (PPRi)
de la commune de Malling

PETITIONNAIRE : DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MOSELLE

AVIS

Par arrêté préfectoral du 24 mai 2017 est organisée, du 19 juin au 4 juillet 2017 inclus, une enquête publique dans le cadre de la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles "inondations" (PPRi) de la commune de Malling.

Monsieur Marc ALLENO, retraité, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de MALLING, selon le calendrier suivant :

- Lundi 19 juin de 15h00 à 18h00
- Mercredi 28 juin de 10h00 à 12h00
- Lundi 3 juillet de 15h00 à 18h00

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, comportant notamment la décision « cas par cas », les documents graphiques, le rapport de présentation et un règlement, ainsi que les observations, propositions et contre-propositions du public sont consultables :

- à la mairie de Malling. Toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie
- sur le site internet de la préfecture de la Moselle www.moselle.gouv.fr - Publications - Publicité légale enquêtes publiques - Enquêtes publiques en cours. En outre un accès gratuit au dossier sur un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture est mis à disposition de toute personne qui souhaite le consulter aux horaires d'ouverture du public (du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30)
- sur demande et aux frais du demandeur dès la publication du présent arrêté, auprès du Préfet de la Moselle (DCAT – BEPE – place de la préfecture – 57034 Metz Cedex 1)

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie précitée, aux horaires habituels d'ouverture de ladite mairie au public
- les adresser, par écrit, à l'intention du commissaire enquêteur, à la mairie de Malling -2 rue du Plan d'eau -57480 Malling
- par courrier électronique à l'adresse du commissaire enquêteur ppri-malling2017@laposte.net

Les avis du Conseil Municipal de Malling, de la Chambre d'agriculture de la Moselle et du Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine Alsace sont joints au registre durant toute l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Direction départementale des Territoires de la Moselle, Service Risques Energie Construction Circulation – Urbanisme et Prévention des Risques – 17 quai Paul Wiltzer 57036 METZ – Monsieur DONATI - 03 87 34 83 63.

Le rapport et les conclusions à l'issue de l'enquête, seront disponibles sur le site de la préfecture ainsi qu'à la mairie de MALLING pendant un an à compter de la remise du rapport par le commissaire enquêteur.

Le plan de plan de prévention des risques naturels prévisibles "inondations" (PPRi) de la commune de Malling, éventuellement modifié, sera approuvé, le cas échéant, par arrêté préfectoral.